



**OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES**

- Établir un bilan technique.
- Mettre en œuvre les différentes techniques :
  - d'hygiène et de soins capillaires,
  - de préparation, d'application et de rinçage de produits professionnels,
  - de coupes (faisant appel aux techniques de base),
  - de mise en forme temporaire et durable,
  - de coiffage courant,
- Accueillir, assurer le suivi et de prendre congé du client ;
- Conseiller les produits et les services relevant de sa compétence.

**CONTENU**

- Pratique en coiffure
- Technologie en coiffure
- Arts appliqués
- Sciences appliquées
- PSE (Prévention Santé Environnement)
- Biologie
- Communication-vente
- Français/Histoire-Géo
- Maths/Sciences
- Sport

**MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

- Présentiel et distanciel
- Pédagogie active centrée sur l'apprenant
- Mise en situation pratique sur 2 salons de coiffure équipés de 75 m<sup>2</sup> chacun
- Centre Ressources E2A (Espace d'Apprentissage Actif) pour accompagnement personnalisé et soutien
- Salles équipées d'un vidéoprojecteur, salles informatiques.

**ENSEIGNANTS**

Une équipe pédagogique qualifiée détenant un diplôme égal ou supérieur dans le domaine professionnel à la formation dispensée et de niveau VI à VII dans le domaine général.

**MODALITÉS D'ÉVALUATION**

CCF (Contrôle en Cours de Formation) ou en épreuves terminales organisées par l'académie de Grenoble  
Possibilités de valider par blocs de compétences sur un parcours personnalisé  
Taux de réussite : 92,31% en 2019 et 86,36 % en 2020

**ACCESSIBILITÉ**

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap :  
l'EFMA est signataire de la Charte H+  
Rampe d'accès, ascenseur, postes de travail adaptés.  
Réfèrent Handicap à votre disposition :  
Corinne BART au 04 74 43 67 00



**LES +**

- Mises en situation professionnelle
- Accompagnement et parcours personnalisés
- Pédagogie de l'alternance

**PUBLIC**

- ⇒ Apprenti
- ⇒ Salarié
- ⇒ Chef d'entreprise
- ⇒ Demandeur d'emploi

**PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE**

- Avoir 16 ans ou avoir 15 ans en sortie de 3ème. Signature du contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus. Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap. Trouver une entreprise d'accueil pour signer un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.
- Réaliser un positionnement.

**LIEU**  
EFMA - BOURGOIN-JALLIEU - ISÈRE (38)

**HORAIRES**  
De 8h15 à 11h50  
et de 13h15 à 16h45

**TARIF**  
Prise en charge par les OPCO (apprentis, contrat de professionnalisation). Nous consulter pour les autres prises en charge (demandeur d'emploi, artisans,...)

**CONDITIONS D'OUVERTURE**  
Minimum de 6 apprenants pour l'ouverture de la section.

**CONTACT**  
10, rue Saint-Honoré - Champ-fleurie  
CS 24013  
38307 BOURGOIN-JALLIEU Cedex  
Tél. 04 74 43 67 00 contact@efma.fr

Informations complémentaires sur le site  
**www.efma.fr**  
**Sur Facebook et Instagram efma.cmai**